



Bibliothèque et Archives Canada

Politique sur le maintien du catalogue collectif national



Bibliothèque et Archives Canada

Politique sur le maintien du catalogue collectif national

1. Date d'entrée en vigueur

La présente politique a été approuvée par l'équipe de direction de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et entre en vigueur le 21 décembre 2020.

2. Application

La *Politique sur le maintien du catalogue collectif national* précise les rôles et les responsabilités liés à la gestion du catalogue collectif national.

La politique est mise en œuvre de manière itérative grâce à la collaboration entre BAC et les membres de la communauté des bibliothèques canadiennes qui contribuent, ou souhaitent contribuer, à la gestion du catalogue par le Conseil consultatif du catalogue collectif national (voir la section 6.1).

3. Définitions

Voilà

Voilà est l'interface publique du catalogue collectif national. Ce point d'accès unique aux collections des bibliothèques du Canada inclut des livres, des magazines, des cartes, de la musique ainsi que des ouvrages en format spécial (braille, gros caractères, livres sonores, vidéos sous-titrées, etc.) pour les personnes malvoyantes ou malentendantes.

Définitions générales

Voir l'annexe A du [Cadre de politique d'accès](#).

4. Contexte

L'ancien système de gestion de bibliothèque de BAC offrait l'accès aux collections publiées de BAC et à des centaines de bibliothèques canadiennes au moyen du catalogue collectif national. Toutefois, la technologie sur laquelle reposait ce système est arrivée à la fin de son cycle de vie, devenait instable, et ne permettait plus de répondre aux besoins des clients. La nouvelle interface du catalogue collectif national Voilà vise à permettre la découverte et le partage de ressources en offrant une source d'information centralisée pour les collections des bibliothèques canadiennes.

Selon la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, la « mission et les attributions » de BAC consistent notamment à faire connaître le patrimoine documentaire du Canada, et à le rendre accessible. La politique s'inscrit dans le [Cadre de politique d'accès](#) de BAC. Conformément à ce cadre, BAC s'efforce d'éliminer les obstacles d'ordre physique, technologique et géographique qui limitent l'accès à ses collections et métadonnées connexes qui sont repérables et disponibles, afin d'améliorer l'accès à tout le contenu numérique et analogique.

BAC, en tant que membre de la communauté des bibliothèques et des archives, cherche à maintenir une collaboration significative avec les clients, les organismes gouvernementaux, les institutions de mémoire, les organismes sans but lucratif et le secteur privé, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

BAC collabore avec ses intervenants et ses utilisateurs pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'accès au patrimoine documentaire et pour démocratiser le savoir grâce à un engagement efficace des citoyens.

5. Objectif

La politique énonce l'engagement de BAC à mettre en place des processus consultatifs transparents, responsables et utiles dans la gouvernance du catalogue collectif national. Elle appuie la vision et les objectifs du catalogue comme une ressource exhaustive, inclusive et durable répondant aux besoins des bibliothèques du Canada et de leurs clients.

La Politique énonce l'engagement de BAC à mettre en place des processus de collaboration dans le but de promouvoir :

- un catalogue exhaustif qui reflète la pluralité des publications du Canada;
- un catalogue inclusif qui permet la participation des bibliothèques du Canada;
- un catalogue durable dont les ressources sont suffisantes pour offrir un accès continu au patrimoine documentaire du Canada;
- un catalogue réactif qui tient compte des besoins des bibliothèques du Canada et de leurs clients et qui évolue au fil du temps, ce qui comprend le catalogue dérivé et les prêts entre bibliothèques;
- un catalogue représentatif qui évolue en même temps que les collections des bibliothèques;

- un catalogue efficace qui tire profit des réseaux et des consortiums régionaux réunissant les bibliothèques du Canada afin d'éviter le dédoublement des services.

6. Exigences

6.1 Conseil consultatif du catalogue collectif national

BAC mettra sur pied et présidera le Conseil consultatif. Le Conseil consultatif est un forum collaboratif et transparent composé de représentants de BAC et d'intervenants du milieu des bibliothèques du Canada. BAC sera proactif et cherchera à obtenir des conseils et du soutien auprès du Conseil consultatif afin d'atteindre les objectifs du catalogue collectif national.

Le Conseil consultatif va :

- offrir des conseils et un appui spécialisés pour aider BAC à atteindre les objectifs du catalogue;
- aider BAC à établir pour le catalogue des objectifs prioritaires qui reflètent les besoins de la communauté des bibliothèques du Canada;
- cerner les éventuelles améliorations à apporter au catalogue pour qu'il réponde aux besoins de la communauté des bibliothèques du Canada;
- représenter et communiquer les besoins des clients des bibliothèques à BAC.

6.2 Plateforme d'hébergement du catalogue collectif national

BAC va :

- gérer l'interface Voilà en tenant compte des besoins du milieu des bibliothèques du Canada;
- communiquer les besoins et les préoccupations soulevés par le Conseil consultatif aux responsables de la plateforme d'hébergement lorsque possible et nécessaire.

6.3 Collaboration

BAC encouragera les bibliothèques participantes à :

- fournir des notices bibliographiques et des renseignements sur les collections à l'appui du catalogage dérivé, des prêts entre bibliothèques et du partage des ressources;
- participer à la résolution de problèmes;

- éviter le dédoublement des services en tirant profit des réseaux régionaux et des consortiums réunissant des bibliothèques du Canada.

7. Rôles et responsabilités de BAC

Les rôles et responsabilités qui concernent la politique sont les suivants :

- Le *bibliothécaire et archiviste du Canada adjoint* est responsable de conseiller le bibliothécaire et archiviste du Canada en ce qui concerne les politiques, les stratégies et les approches d'accès liées à la présente politique.
- Le *directeur général du patrimoine publié* est responsable de la mise en œuvre de la politique, y compris de la création du Conseil consultatif.

8. Suivi, évaluation et revue

Le directeur général du Patrimoine publié évaluera l'efficacité de la Politique tous les trois ans à partir de son entrée en vigueur, ou à la demande du Conseil consultatif.

9. Conséquences si BAC ne respecte pas la politique

Le non-respect de la politique pourrait avoir plusieurs conséquences : l'inclusivité et l'exhaustivité du catalogue sont compromises; les besoins de la communauté des bibliothèques sont mal compris; les besoins des clients des bibliothèques ne sont pas pris en compte; ou les publications incluses dans le catalogue collectif national ne répondent pas aux critères d'une publication canadienne.

10. Renseignements

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à l'adresse suivante :
Directeur, Recherche et politiques stratégiques
Bibliothèque et Archives Canada
550, boulevard de la Cité
Gatineau (Québec) K1A 0N4
Courriel : bac.politiques-policy.lac@canada.ca